

LES TERMES UTILISÉS, MAIS NON DÉFINIS PAR AILLEURS DANS LE PRÉSENT AVIS AURONT LE MÊME SENS QUE CEUX DÉFINIS DANS LE PROSPECTUS DATÉ DU 25 FÉVRIER 2022 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DU PRÉSENT AVIS.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT AVIS, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

**JANUS HENDERSON FUND (la « Société »)
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS Luxembourg B077949**

26 août 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons afin de vous informer de certaines modifications que nous apportons actuellement à la Société et aux Compartiments. Ces modifications, résumées ci-dessous, prendront effet aux alentours du **1er octobre 2022 (la « Date d'entrée en vigueur »)**, sauf indication contraire.

Veillez vous référer à la section « **Options qui s'offrent à vous** » ci-dessous pour de plus amples informations sur la façon de réagir au présent avis.

1. Règlement européen sur la publication d'informations en matière de finance durable (« SFDR ») – mises à jour des approches de durabilité de certains Compartiments

Les politiques et stratégies d'investissement des Compartiments suivants seront modifiées à compter du 31 octobre 2022 afin de refléter le fait qu'ils favorisent les caractéristiques environnementales et/ou sociales telles que définies à l'article 8 du SFDR :

- Janus Henderson Fund – Continental European Fund
- Janus Henderson Fund – Pan European Fund
- Janus Henderson Fund – Pan European Small and Mid-Cap Fund
- Janus Henderson Fund – Global Equity Market Neutral Fund

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque Compartiment et la manière dont il cherche à les atteindre seront présentées en détail à la section « Annexe 1 – Approche axée sur la durabilité » du Prospectus à partir de la Date d'entrée en vigueur.

Il est précisé que ces modifications n'ont pas d'impact important sur la stratégie d'investissement des Compartiments, sur la composition de leurs portefeuilles ou sur leurs profils de risque. Ces modifications n'entraîneront aucune modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement de l'un des Compartiments. Veillez vous référer à la section « Options qui s'offrent à vous » ci-dessous pour des informations détaillées sur la façon de réagir à ces changements.

2. Introduction de la politique d'exclusion de Janus Henderson Investors

Nous vous écrivons pour vous informer que Janus Henderson Investors a l'intention d'adopter une politique générale d'exclusions pour tous ses Compartiments qui s'appliquera à l'ensemble des décisions d'investissement prises par le Gestionnaire d'investissement. Cette politique permettra de mettre en place des filtres d'exclusion visant à éviter tout investissement dans des entités impliquées dans la fabrication ou détenant une participation minoritaire d'au moins 20 % dans un fabricant d'armes controversées, à savoir : (i) les armes à sous-munitions ; (ii) les mines antipersonnel ; (iii) les armes chimiques ; (iv) les armes biologiques. Comme ces filtres reposent sur des données fournies par des fournisseurs de données ESG tiers, la Politique précisera

Janus Henderson Fund

2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

W janushenderson.com

également les éléments suivants, dans le cas où les données fournies sont considérées comme inexactes ou inappropriées :

« La classification des émetteurs est principalement basée sur les champs d'identification des activités fournis par nos fournisseurs de données ESG tiers. Cette classification peut faire l'objet d'une dérogation à la recherche sur les investissements, dès lors qu'il existe des preuves suffisantes que le champ de données de tiers n'est pas exact ou approprié. Dans tout scénario où une position du portefeuille est identifiée comme ne répondant pas à ce critère d'exclusion pour quelque raison que ce soit (détenue ancienne, détenue de transition, etc.), le Gestionnaire d'investissement se verra accorder 90 jours pour revoir ou contester la classification de l'émetteur, le cas échéant. Après cette période, dans le cas où une dérogation à la recherche sur les investissements n'est pas accordée, le désinvestissement est immédiatement requis dans des conditions de négociation normales sur le marché. »

Cette politique prendra effet à compter de la Date d'entrée en vigueur.

Il est précisé que ces modifications n'ont pas d'impact important sur la stratégie d'investissement des Compartiments, sur la composition de leurs portefeuilles ou sur leurs profils de risque. Ces modifications n'entraîneront aucune modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement de l'un des Compartiments. Veuillez vous référer à la section « Options qui s'offrent à vous » ci-dessous pour des informations détaillées sur la façon de réagir à ces changements.

3. Modifications du niveau d'effet de levier attendu du Janus Henderson Fund – Absolute Return Fund

À compter de la Date d'entrée en vigueur, le niveau d'effet de levier prévu pour le Compartiment, indiqué dans le Prospectus, passera de 100 % à 145 %. Cette augmentation vise à refléter plus précisément les positions de change à terme (qui sont des dérivés) que le Compartiment est actuellement autorisé à détenir dans le calcul de l'effet de levier.

Cette augmentation ne modifie pas l'objectif d'investissement du Compartiment, sa politique, son profil de risque, la composition de son portefeuille ou la manière dont il est géré. Ce changement ne nécessite aucune action particulière de votre part.

4. Clarifications pour certains Compartiments concernant les investissements dans des sociétés d'acquisition ad hoc

À compter de la Date d'entrée en vigueur, le Prospectus sera mis à jour pour préciser que tous les Compartiments peuvent investir jusqu'à 10 % de leur valeur nette d'inventaire dans des sociétés d'acquisition ad hoc (SPAC) considérées comme des Valeurs Mobilières.

Veuillez vous référer à l'Annexe 1 pour des informations plus détaillées sur les clarifications et à la section « Options qui s'offrent à vous » pour plus de détails sur la façon de réagir face à ces changements.

5. Modifications apportées à tous les Fonds concernant l'investissement dans des parts ou actions d'OPCVM ou d'autres OPC

À compter de la Date d'entrée en vigueur, tous les Fonds peuvent être autorisés à investir jusqu'à 10 % (actuellement 5 %) dans des parts ou actions d'OPCVM ou d'autres OPC.

Il est précisé que cela n'a pas d'impact important sur la stratégie d'investissement des Compartiments, sur la composition de leurs portefeuilles ou sur leurs profils de risque. Ces modifications n'entraîneront aucune modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement de l'un des Compartiments. Veuillez vous référer à la section « Options qui s'offrent à vous » ci-dessous pour des informations détaillées sur la façon de réagir à ce changement.

6. Clarifications pour tous les Compartiments concernant les Liquidités accessoires

Le 2 novembre 2021, la CSSF a publié une mise à jour de sa FAQ concernant la loi du 17 décembre 2010 (la « Loi »), qui contenait des clarifications concernant la capacité d'un fonds OPCVM à investir dans des Liquidités accessoires et la définition de ces types d'actifs.

Selon la définition révisée, les Liquidités accessoires doivent être limitées aux dépôts bancaires à vue, tels que les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessibles à tout moment, pour couvrir les paiements courants ou exceptionnels, ou pendant le temps nécessaire pour réinvestir dans des actifs éligibles en vertu de la Loi, ou pendant une période strictement nécessaire en cas de conditions de marché défavorables. La détention de ces Liquidités accessoires est limitée à 20 % des actifs nets du Compartiment concerné.

Dans ce cadre, à compter de la Date d'entrée en vigueur, nous mettrons à jour dans le Prospectus les politiques d'investissement de tous les Compartiments afin de clarifier les types d'actifs utilisés dans des conditions de marché défavorables, à des fins de trésorerie, ainsi que pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment concerné. La définition des Liquidités accessoires dans le Prospectus sera également mise à jour pour tenir compte de la définition révisée telle que conseillée par la CSSF.

Aucun changement n'a été apporté aux profils de risque des Compartiments concernés, à la composition des portefeuilles ou à la manière dont les Compartiments sont gérés. Ces éclaircissements sont conformes aux objectifs et politiques d'investissement en place des Compartiments. Ces clarifications ne nécessitent aucune mesure particulière de votre part.

7. Réduction des niveaux d'utilisation des prêts de titres pour tous les Compartiments et mise à jour de la politique de gestion des garanties pour les prêts de titres

À compter de la Date d'entrée en vigueur, nous réduisons les niveaux d'utilisation maximaux et prévus des prêts de titres pour tous les Compartiments, tels qu'ils sont actuellement indiqués dans le Prospectus. Actuellement, tout Compartiment pouvant conclure des contrats de prêts de titres est autorisé à prêter des titres jusqu'à un maximum de 50 % de sa valeur nette d'inventaire, avec un niveau attendu de 30 % de la valeur nette d'inventaire des Compartiments concernés. À compter de la Date d'entrée en vigueur, le niveau maximal autorisé sera réduit à 30 % de la valeur nette d'inventaire des Compartiments concernés, et le niveau attendu sera réduit à 20 % de la valeur nette d'inventaire des Compartiments concernés.

En outre, nous mettrons également à jour la politique de gestion des garanties pour les prêts de titres, conformément aux dispositions du Prospectus, afin de clarifier les types de garanties que les Compartiments peuvent recevoir dans le cadre de prêts de titres. Veuillez voir ci-dessous pour plus de détails sur les changements :

Garanties éligibles pour les prêts de titres – jusqu'au 30 septembre 2022.	Garanties éligibles pour les prêts de titres – jusqu'au Date d'entrée en vigueur.
Les titres émis ou garantis par un État Membre, un État membre de l'OCDE ou ses autorités locales ou des institutions et organismes supranationaux à caractère régional, communautaire ou mondial, ou un pays tel que Hong Kong ou Singapour, jouissant d'une cote de crédit à long terme minimale d'au moins A- octroyée par une ou plusieurs grandes agences de notation.	La Société exigera généralement de la contrepartie qu'elle dépose une garantie telle que définie par les lois et règlements luxembourgeois, en particulier les directives 2014/937 de l'ESMA sur les ETF et autres émissions d'OPCVM (« ESMA 2014/937 »), telles qu'elles peuvent être modifiées et/ou complétées de temps à autre. Les garanties (autres que les liquidités très liquides) peuvent consister en <ul style="list-style-type: none"> • obligations d'État de premier ordre ; • obligations d'entreprises ; • les actions qui sont hautement liquides et négociées sur un marché réglementé ou sur une plate-forme de négociation

	multilatérale à tarification transparente afin de pouvoir être vendues rapidement à un prix proche de leur valorisation avant la mise en vente.
--	---

Ces changements sont effectués afin d'aligner davantage les processus de la Société sur ceux de notre agent de prêt de titres, de refléter plus précisément les limites réelles de prêt de titres appliquées par les Compartiments et d'harmoniser un peu plus encore notre politique de gestion des garanties avec les pratiques actuelles du marché.

Ces changements n'affectent pas les profils de risque des Compartiments concernés, à la composition des portefeuilles ou à la manière dont les Compartiments sont gérés. Veuillez vous référer à la section « Options qui s'offrent à vous » ci-dessous pour des informations détaillées sur la façon de réagir à ce changement.

8. Mises à jour des noms de diverses entités juridiques mentionnées dans le Prospectus

Dans le cadre des plans d'intégration continue mis en place par le Janus Henderson Group après la fusion en 2017 de Janus Capital Group et Henderson Group, certaines entités juridiques de Janus Henderson ont été renommées et ces changements seront reflétés dans le Prospectus mis à jour à compter de la Date Effective comme suit :

Partie nommée	Ancien nom	Nouveau nom
Société de gestion	Henderson Management S.A.	Janus Henderson Investors Europe S.A.
Gestionnaire d'Investissement	Henderson Global Investors Ltd	Janus Henderson Investors UK Limited
Sous-Gestionnaire d'Investissement	Janus Capital Management LLC	Janus Henderson Investors US LLC
Agent de domiciliation et Agent Administratif	Henderson Management S.A.	Janus Henderson Investors Europe S.A.
Distributeur principal	Henderson Global Investors Limited	Janus Henderson Investors UK Limited
Distributeur principal	Henderson Management S.A.	Janus Henderson Investors Europe S.A.

Ces mises à jour ne nécessitent aucune mesure particulière de votre part.

9. Diverses mises à jour clarificatrices et administratives

Le Prospectus comprendra également diverses mises à jour administratives, des changements de formatage et la suppression des fonds fermés.

Ces mises à jour ne nécessitent aucune mesure particulière de votre part.

Options qui s'offrent à vous

Si vous consentez aux modifications ci-dessus, vous n'avez aucune mesure à prendre en réponse au présent avis.

Si vous ne consentez pas aux modifications ci-dessus, et sauf indication contraire dans l'annexe ou la synthèse concernée, vous pouvez demander le rachat ou la conversion de vos Actions des Compartiments sans frais à tout moment avant l'Heure Limite de Transmission des Ordres le

Janus Henderson Fund

2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

W janushenderson.com

30 septembre 2022. Les conversions et rachats seront effectués conformément aux conditions du Prospectus.

Comment demander la conversion ou le rachat de vos Actions si vous décidez de le faire

Tout ordre de conversion ou de rachat de vos Actions doit être envoyé au Teneur de Registre et Agent de Transfert aux coordonnées ci-dessous :

Teneur de registre et Agent de transfert
International Financial Data Services (Luxembourg) S.A,
Bishops Square
Redmond's Hill
Dublin 2
Irlande Téléphone : +353 1 242 5453
Fax : +353 1 562 5537

Une conversion ou un rachat de vos Actions peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller professionnel qui vous renseignera sur les taxes applicables dans votre pays de citoyenneté, de domicile ou de résidence, selon le cas.

Veillez noter que les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, effectuer un ajustement de dilution afin de refléter plus équitablement la valeur des investissements, dans les cas où ils le jugeraient approprié, afin de protéger les intérêts des autres Actionnaires. Tout ajustement de dilution sera effectué conformément aux dispositions du Prospectus et pourrait diminuer les produits retirés de la vente de vos Actions dans le cas d'un rachat ou la valeur de vos Actions dans le cas d'une conversion.

Si vous décidez de demander le rachat de vos Actions dans le Compartiment, le produit de ce rachat vous sera versé conformément aux dispositions du Prospectus, mais sans qu'aucune commission ne vous soit imposée (à l'exception de l'ajustement de dilution éventuel indiqué ci-dessus) si vous procédez à ce rachat en raison des modifications décrites dans le présent avis.

Il est possible que des documents vous soient demandés afin que nous puissions vérifier ou mettre à jour votre identité, dans l'hypothèse où ces documents ne seraient pas déjà en notre possession. Le paiement du rachat de vos Actions pourrait être retardé jusqu'à ce que cette vérification puisse être effectuée. Habituellement, il est effectué conformément aux instructions permanentes figurant dans votre dossier. Si vous avez changé de compte bancaire sans nous en informer, veuillez communiquer vos renseignements actualisés en écrivant au Teneur de Registre et Agent de Transfert à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si vous décidez de convertir vos Actions en participations dans un autre Compartiment, nous utiliserons le produit de leur rachat pour acheter des Actions du ou des Compartiment(s) que vous nous aurez indiqué(s), au prix par action applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus, à ceci près que nous ne préleverons pas de frais (à l'exception de l'ajustement de dilution éventuel indiqué ci-dessus) si vous demandez la conversion en raison des modifications décrites dans le présent avis.

Si vous avez le moindre doute quant à ce qu'il convient de faire, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.

Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement le Prospectus, les Informations clés pour l'investisseur (« DICI »), les Statuts et les rapports annuel et semestriel de la Société auprès de son siège social et sur le site www.janushenderson.com.

Pour les investisseurs suisses, BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse, est le représentant et agent payeur suisse de la Société. Le

Janus Henderson Fund

2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

W janushenderson.com

Prospectus, les DICI, les Statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et agent payeur suisse.

Pour les investisseurs allemands, Henderson Management S.A., 2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg est le prestataire de services des installations auprès duquel les Prospectus et DICI pertinents, le Certificat d'immatriculation et les Statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels, sont disponibles gratuitement au format papier.

Pour les investisseurs belges, l'agent des facilités est Henderson Management Société Anonyme (HMSA), 2 Rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg. Les DICI (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts, les comptes annuels audités et le rapport (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.

Veillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'enregistrement, conformément à la Politique de confidentialité.

Meilleures salutations,



Kevin Adams
Président

Annexe 1
Clarifications pour certains Compartiments concernant les investissements dans des sociétés d'acquisition ad hoc
Sociétés d'acquisition

À compter de la Date d'entrée en vigueur, le Prospectus sera mis à jour pour préciser que tous les Compartiments peuvent investir jusqu'à 10 % de leur valeur nette d'inventaire dans des sociétés d'acquisition ad hoc (SPAC) considérées comme des Valeurs Mobilières.

Une SPAC est une société qui n'a pas d'antécédents d'exploitation ou d'opérations commerciales et qui est créée uniquement pour lever des capitaux via une introduction en Bourse en vue d'acheter une autre société. Au moment de l'introduction en bourse, une SPAC n'a pas d'activités commerciales ou de cibles d'acquisition déclarées.

Le cycle de vie d'une SPAC est généralement divisé en trois étapes :

Étape 1 - L'introduction en Bourse, par laquelle les parts ou actions et les bons de souscription de la SPAC sont admis à la négociation sur une plateforme de négociation.

Étape 2 - La SPAC recherche une société cible à acquérir (généralement dans les 12 à 24 mois).

Étape 3 - La dernière étape consiste en un rapprochement d'entreprises (transaction de-SPAC) avec la société cible, généralement par le biais d'une fusion. À l'issue de l'étape 3, la SPAC devient une société cotée normale.

En vertu de la réglementation de la CSSF, si les SPAC ne sont pas interdites, elles présentent des risques spécifiques liés à leur investissement (voir « **Risques spécifiques relatifs aux Compartiments investissant dans des SPAC** » ci-dessous). Ainsi, tous les Compartiments réglementés par la CSSF sont autorisés à investir au maximum 10 % de la VNI du Compartiment concerné, à condition que ces investissements SPAC remplissent toutes les conditions d'éligibilité applicables, soient indiqués comme il convient dans le Prospectus et soient dûment pris en considération par les processus de gestion des risques de la Société.

Risques spécifiques liés aux Fonds investissant dans des SPAC

Risque de dilution : En raison de sa structure, une SPAC comporte le risque que le niveau de participation du Compartiment concerné puisse baisser de manière significative en raison de plusieurs facteurs.

Manque de transparence : Le niveau de transparence des informations publiées à destination des investisseurs dans des SPAC est limité. En effet, la SPAC n'ayant pas d'historique d'exploitation ou de revenus, aucune information financière historique n'est disponible. De plus, les facteurs de risque sont généralement limités et de nature générique, en particulier lorsque la stratégie d'acquisition est définie de manière plus large.

En raison du manque de transparence, on n'est pas certain que les sponsors soient indûment ou injustement rémunérés sur les fonds collectés auprès des investisseurs dans les SPAC. Il est également difficile d'estimer si les commissions de souscription sont supportées équitablement par les investisseurs qui rachètent la SPAC et les autres investisseurs.

Risques de conflits d'intérêts : Des conflits d'intérêts peuvent survenir en raison de la transparence limitée associée aux SPAC et du rôle des sponsors dans la recherche de la société cible.

Risque de valorisation : La SPAC ayant pour objectif d'investir dans une entreprise qui n'était pas cotée auparavant, il peut être difficile d'estimer la valeur réelle et la performance potentielle de la société cible.

Risque de liquidité : Compte tenu de l'absence d'actifs sous-jacents tangibles et/ou d'actifs sous-jacents n'ayant pas fait leurs preuves sur les marchés boursiers, il pourrait être difficile de vendre les actions de la SPAC au moment voulu sans subir de pertes de prix (se reporter également à la section « Risque d'évaluation » ci-dessus). Il se peut également qu'une SPAC impose une limite de rachat.

Risque lié au compte séquestre : Au moment de l'introduction en bourse, les SPAC collectent des fonds auprès des investisseurs sans qu'aucun investissement sous-jacent ne soit tangible, jusqu'à ce que l'investissement cible approprié soit trouvé. Par conséquent, il pourrait y avoir un risque lié à la solvabilité de l'établissement dans lequel les fonds sont déposés, ainsi qu'un éventuel réinvestissement du produit de l'investissement jusqu'à l'acquisition de la société cible.

Profil de risques du compartiment : Une fois ses actions acquises, la SPAC peut se trouver dans une phase de financement (étape 1) sans aucun investissement tangible sous-jacent. Une analyse sera effectuée avant l'investissement du Compartiment concerné dans la SPAC et de manière continue, conformément aux lois et règlements pertinents, afin d'identifier le profil de risque de la SPAC, sa structure et son éligibilité à l'investissement dans le Compartiment concerné. L'impact du risque des investissements sous-jacents sur le profil de risque et de rendement du Compartiment concerné est évalué dans le cadre de l'analyse continue du risque. Cependant, il peut être plus complexe de le faire, comparé à d'autres valeurs mobilières.

Ce changement est conforme à la stratégie globale d'investissement du Compartiment et n'entraînera aucune modification importante du profil de risque du Compartiment, Il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la façon dont le Compartiment est géré. Il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires du Compartiment. Il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par le Compartiment.

Veillez vous référer à la section « **Options qui s'offrent à vous** » pour des informations détaillées sur la façon de réagir à ces changements.

LES TERMES UTILISÉS, MAIS NON DÉFINIS PAR AILLEURS DANS LE PRÉSENT AVIS AURONT LE MÊME SENS QUE CEUX DÉFINIS DANS LE PROSPECTUS DATÉ DU 25 FÉVRIER 2022 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DU PRÉSENT AVIS.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT AVIS, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

**JANUS HENDERSON FUND (la « Société »)
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS Luxembourg B077949**

26 août 2022

Chère/cher actionnaire,

Nous vous écrivons afin de vous informer d'une restructuration du Dépositaire et de l'Administrateur de la Société qui est résumée ci-dessous et qui prendra effet le 1er octobre 2022 (la « **Date de prise d'effet** »).

BNP Paribas Securities Services, Succursale du Luxembourg (« **BPSS - Luxembourg** ») est actuellement Dépositaire et Administrateur de la Société. Nous vous informons qu'à compter de la Date de prise d'effet, BPSS - Luxembourg cessera d'exister et que BNP Paribas, succursale de Luxembourg (« **BNP - Luxembourg** »), en qualité de successeur légal de BPSS - Luxembourg, continuera d'agir en tant que Dépositaire et Administrateur de la Société.

Contexte

Ce changement résulte d'un projet de fusion intragroupe entre BNP Paribas Securities Services S.C.A et sa société mère BNP Paribas. À la Date de prise d'effet, toutes les activités de BNP Paribas Securities Services S.C.A seront transférées à BNP Paribas et BNP Paribas assumera toutes les fonctions et tous les services confiés à BNP Paribas Securities Services S.C.A et à ses succursales (la « **Fusion** »). Au Grand-Duché de Luxembourg, la Fusion sera matérialisée par l'absorption de BPSS - Luxembourg par BNP - Luxembourg.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (« **CSSF** ») a été notifiée de la Fusion. BNP - Luxembourg est autorisée par la CSSF à agir en tant que dépositaire et administrateur de fonds pour les organismes de placement collectif luxembourgeois. La CSSF ne s'oppose pas à ce que BNP - Luxembourg assume le rôle de dépositaire et d'administrateur de la Société à la suite de la Fusion susmentionnée.

Nous vous informerons séparément en cas de modification de la Date de prise d'effet ou de tout autre changement importante pour la Fusion.

Quelle est l'incidence de ce changement pour vous ?

D'un point de vue pratique, cette Fusion et le changement d'entité agissant en qualité de Dépositaire et Administrateur de la Société y afférent (à savoir le remplacement de BPSS - Luxembourg par BNP - Luxembourg) ne vous affecteront pas. Ils n'affectent pas les engagements conclus entre BPSS - Luxembourg et la Société puisque ces devoirs et obligations sont entièrement repris par BNP - Luxembourg à la Date de prise d'effet. L'adresse et les coordonnées du Dépositaire et de l'Administrateur demeureront inchangés, et le personnel, les fonctions et les mesures de contrôle interne de BNP - Luxembourg seront sensiblement les mêmes que ceux de BPSS - Luxembourg actuellement.

Janus Henderson Fund

2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

W janushenderson.com

À l'exception de ce qui est mentionné dans le présent avis, aucun autre changement n'a été apporté au fonctionnement et/ou à la manière dont la Société est gérée et la Fusion du Dépositaire et du Gestionnaire n'a aucun autre impact pour les Actionnaires existants. Il n'y aura aucun changement dans les caractéristiques et les risques applicables à la Société, ni dans le niveau des frais ou le coût de la gestion de la Société. Les droits ou intérêts des actionnaires existants ne seront pas lésés de manière importante par les changements ci-dessus. Tous les coûts associés aux changements apportés à la Société mentionnés ci-dessus seront pris en charge par Henderson Management S.A., le Gérant de la Société et ou BNP - Luxembourg. Ce changement n'entraînera aucun coût supplémentaire ni aucune dépense pour vous.

Options qui s'offrent à vous

Le présent avis ne nécessite aucune action particulière de votre part. Cependant, si vous ne consentez pas aux modifications ci-dessus, vous pouvez demander le rachat de vos Actions des Compartiments sans frais à n'importe quel moment avant l'Heure Limite de Transmission des Ordres le **30 septembre 2022**. Les rachats seront effectués conformément aux conditions du Prospectus.

Comment demander le rachat de vos Actions si vous décidez de le faire

Tout ordre de rachat de vos Actions doit être envoyé au Teneur de Registre et Agent de Transfert aux coordonnées ci-dessous :

Teneur de registre et Agent de transfert
International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.,
Bishops Square
Redmond's Hill
Dublin 2
Irlande Téléphone : +353 1 242 5453
Fax : +353 1 562 5537

Un rachat de vos Actions peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller professionnel qui vous renseignera sur les taxes applicables dans votre pays de citoyenneté, de domicile ou de résidence, selon le cas.

Veillez noter que les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, effectuer un ajustement de dilution afin de refléter plus équitablement la valeur des investissements, dans les cas où ils le jugeraient approprié, afin de protéger les intérêts des autres Actionnaires. Tout ajustement de dilution sera effectué conformément aux dispositions du Prospectus et pourrait diminuer les produits retirés de la vente de vos Actions.

Si vous décidez de demander le rachat de vos Actions dans le Compartiment, le produit de ce rachat vous sera versé conformément aux dispositions du Prospectus, mais sans qu'aucune commission ne vous soit imposée (à l'exception de l'ajustement de dilution éventuel indiqué ci-dessus) si vous procédez à ce rachat en raison des modifications décrites dans le présent avis.

Il est possible que des documents vous soient demandés afin que nous puissions vérifier ou mettre à jour votre identité, dans l'hypothèse où ces documents ne seraient pas déjà en notre possession. Le paiement du rachat de vos Actions pourrait être retardé jusqu'à ce que cette vérification puisse être effectuée. Habituellement, il est effectué conformément aux instructions permanentes figurant dans votre dossier. Si vous avez changé de compte bancaire sans nous en informer, veuillez communiquer vos renseignements actualisés en écrivant au Teneur de Registre et Agent de Transfert à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si vous avez le moindre doute quant à ce qu'il convient de faire, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.

Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement le Prospectus, les Informations clés pour l'investisseur (« DICI »), les Statuts et les rapports annuel et semestriel de la Société auprès de son siège social et sur le site www.janushenderson.com.

Pour les investisseurs suisses, BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse, est le représentant et agent payeur suisse de la Société. Le Prospectus, les DICI, les Statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et agent payeur suisse.

Pour les investisseurs allemands, Henderson Management S.A., 2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg est le prestataire de services des installations auprès duquel les Prospectus et DICI pertinents, le Certificat d'immatriculation et les Statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels, sont disponibles gratuitement au format papier.

Pour les investisseurs belges, l'agent des facilités est Henderson Management Société Anonyme (HMSA), 2 Rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg. Les DICI (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts, les comptes annuels audités et le rapport (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.

Veillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'enregistrement, conformément à la Politique de confidentialité.

Meilleures salutations,



Kevin Adams
Président